



Heures payées inférieures aux heures prévues par le contrat

Par **NemoAuditur**, le **20/08/2009** à **12:04**

Bonjour,

Au mois de juillet, mon contrat CDI devait être de 104h réparti sur les 4 semaines, soit des semaines à environ 25 ou 27h. Je fus cependant surpris de voir sur mes planifications que ma semaine 1 était de 24 h, la 2ème de 22h30, 22h15 pour la 3ème et la 4ème de 19h; soit un total 87h45 min au lieu des 104h prévues. N'ayant pas été prévenu par mon employeur et ne lui ayant donc pas donné mon accord quant à cette baisse de planification, je peux déduire qu'il a, de son propre chef, décidé de réduire mes planifications. Cette baisse de salaire n'ayant pas été prévue dans mon budget, puis-je lui réclamer la totalité du salaire prévu par mon contrat de travail ?

Cordialement,

Jean-Christophe SEIGNE